

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mr MOTHES, Mr THUAULT, adjoints
Mme GERVASONI, Mme MELIN, Mme KIRCHER, Mme VIROULET-L'HOTE, Mr DARMAGNAC, Mr SOULARD, Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mme LAROUSSE.
Mr RICHEZ est arrivé à la délibération n°2 « budget 2020 »
Mme THIBAUT-MARROCCQ est arrivée à la délibération n°3 « FDAEC »
Avait donné pouvoir : Mr THUILLIEZ à Mme GERVASONI

ORDRE DU JOUR :

- désignation des délégués pour les élections sénatoriales
- vote du budget 2020
- délibération pour le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)
- questions diverses

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence assistée de Mme ALVARO Carine.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2020, il est signé par tous les membres présents.

Le maire demande de rajouter une délibération pour désigner les membres des commissions « sociale » et « projet jardin petit enfance ». Il demande également que soit porté à l'ordre du jour une intervention de la commission communication. Le conseil municipal accepte.

1) désignation des délégués pour les élections sénatoriales

La commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020.

Sont élus délégués titulaires : Mr CLAVIER, Mr MOTHES, Mr THUAULT

Sont élus délégués suppléants : Mme GERVASONI, Mme VIROULET-L'HOTE, Mme KIRCHER (le PV du scrutin est affiché à la mairie)

2) budget 2020

Le maire présente l'architecture du budget et commente les articles fonctionnement et investissement (volets dépenses et recettes du budget 2020).

L'excédent 2019 reporté est de 321 625.80 euros et les recettes de fonctionnement votées au titre du présent budget sont de 479 916 euros. Le total du budget de fonctionnement s'équilibre donc à 801 541.80 euros.

Les charges à caractères générales s'élèvent à 383 602.81 €, celles du personnel à 134 310 €, celles de gestion courante à 259 150 € (dont 203 989 € pour l'école).

L'intérêt des emprunts représente 5161.78 €.

La recette des impôts et taxes représente 283 468 €. Dans ce chapitre la taxe afférente au droit de mutation a été inscrite à hauteur de 30 000 € pour une recette de 39 976 € An-1.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 147 106 € en baisse par rapport à An-1.

L'investissement représente 114 072.13€. Les dépenses prévues sont :

-l'achat d'une tondeuse	4 900
-le changement des fermetures du bâtiment de l'Espace Coillot	32 000
-l'achat d'un terrain	38 000

Le remboursement des emprunts est de 21 086.69 €.
La charge d'emprunt total (intérêt + capital) est de 44 441 € en 2020 contre 60 185 € en 2019.
En 2022 elle sera de 30 288 € ce qui nous redonnera des marges de manœuvre.

DELIBERATION

Après explication des différents chapitres de la section fonctionnement et des différents programmes de la section d'investissement, le Conseil Municipal vote l'adoption du budget 2020.

Le budget 2020 se résume ainsi :

Section Fonctionnement : 801 541.80 euros
Section Investissement : 114 072.13 euros

VOTE : unanimité

3) Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2020

Le maire rappelle que le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) est une subvention annuelle du Conseil Départemental destinée aux projets qui ne reçoivent pas d'autre aide de cette collectivité. 12 332 € nous sont alloués pour 2020.

Le maire propose d'affecter cette somme au remplacement des ouvertures de la salle de l'Espace Coillot.

DELIBERATION

Monsieur le maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution de Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental dans le cadre du vote du Budget 2020.

La somme qui nous est attribuée est 12 332 euros.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2020, les opérations suivantes à l'Espace Coillot :

	H.T.	T.T.C.
- fourniture et pose de portails « salle des fêtes »	20 358.00	24 429.60
-remplacement des portes sanitaires	1 500.00	1 800.00
TOTAL	21 858.00	26 229.60

- de demander une aide financière :

- FDAEC 12 332.00

-d'assurer le financement de la façon suivante :

-autofinancement (égal ou supérieur à 20% du coût H.T. de l'opération) 13 897.60

VOTE : unanimité

4) délibération nommant les membres des commissions municipales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

CREER une commission communale « **Sociale** »

Sont nommés : Florence GERVASONI, Séverine KIRCHER, Delphine POIROT, Marie-France MELIN, Jean THUAULT, Didier MOTHEs.

CREER une commission communale « **projet jardin petit enfance** »

Sont nommés : Florence GERVASONI, Séverine KIRCHER, Marie-France MELIN, Landry RICHEZ, Stéphane SOULARD, Didier MOTHEs.

VOTE : unanimité

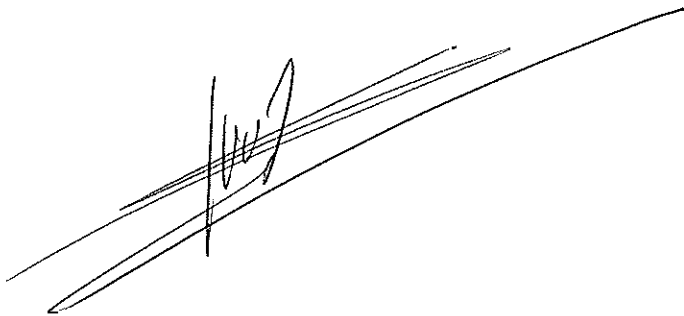
5) présentation par la commission communication de l'application « CITY WALL »

Cette application que tous les administrés Pujolais pourraient télécharger gratuitement, permettrait à chacun de recevoir sur son smartphone toutes les informations de la commune.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal valide ce dispositif et demande à la commission de finaliser le projet.

L'objectif fixé est d'être opérationnel à la rentrée.

Séance levée à 20h00.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned in the lower-left quadrant of the page.